



# AVIS D'APPEL À PROJETS – CAHIER DES CHARGES

Le Département s'engage, dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour Tous », dans une démarche d'inclusion numérique en soutenant les projets des territoires

PERIODE 2022 - 2023 - 2024

## Contexte

Les processus de dématérialisation concernent aujourd'hui quasiment tous les secteurs de la vie quotidienne : achats de biens de consommation et de services, prestations sociales, recherche d'emploi, Justice...

Si la « fracture numérique », c'est-à-dire la situation de non accès à un équipement ou à une connexion tend à diminuer voire disparaître, nous n'en sommes pas encore à une situation de pleine « inclusion numérique ».

Pour que cela puisse être le cas, il faut que les citoyens soient capables, et aient l'envie, d'utiliser ces procédures dématérialisées. Or, le nombre de personnes en difficulté ne cesse d'augmenter d'année en année, alors même que le nombre de personnes « connectées » augmente.

Le Département du Loiret s'est investi très tôt dans l'accompagnement à la réalisation des démarches administratives dématérialisées, percevant rapidement que la simple mise à disposition d'outils connectés ne pouvait en soi résoudre les problèmes de fracture numérique et permettre une totale inclusion. Il a déployé des sites où des solutions accompagnantes sont proposées dans des espaces de services publics, qui ont permis et permettent encore aux Loirétains de rester connecter avec les services publics, de manière simple, à proximité de chez eux, et de disposer de l'aide, majoritairement, d'agents territoriaux, de Communes et de Communeutés de Communes, formés.

Il souhaite aujourd'hui compléter ce dispositif pour permettre aux Loirétains, autant que faire se peut, d'atteindre une autonomie suffisante pour réaliser leurs démarches, quelles qu'elles soient, de manière dématérialisée.

# Objet de l'appel à projet / Opérations éligibles

- Accompagnement des Loirétains vers la réalisation de leurs démarches dématérialisées en autonomie,
- Organisation et animation d'ateliers d'initiation à l'utilisation des outils numériques, visant à accompagner les personnes vers un usage autonome,
- Sensibilisation à un usage responsable et sécurisé du numérique.

Les dépenses éligibles sont, pour une durée de 3 ans :

- l'organisation d'événements,
- l'animation d'ateliers et la formation des usagers,
- l'acquisition de matériel (PC fixes ou portables, tablettes) et/ou de logiciels, développement d'applications..., incluant la maintenance.

#### **Cadrage quantitatif**

Les demandes retenues seront financées en fonction des crédits disponibles. Au cas où tous les crédits annuels sont consommés, le financement du projet retenu sera reporté et prioritaires en année N+1.

## Porteurs de projet éligibles

- Les Communes et Communautés de Communes et d'agglomération du Loiret, prioritairement pour les services recevant du public de manière régulière et permanente : CCAS, centres sociaux, bibliothèques, médiathèques, CLIC, clubs du 3ème âge...
- Les associations locales dont le siège et le territoire d'exercice sont dans le Loiret, prioritairement dans les territoires ruraux.

#### Critères de sélection

Les projets retenus seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- le recensement et l'identification des besoins dont la pertinence sera mise en avant,
- la cohérence de l'action avec l'objectif recherché d'accompagner les Loirétains vers une autonomie de leurs usages,
- la manière dont la stratégie cible les publics concernés,
- le rapport entre le profil de la zone géographique concernée et le contenu et l'ampleur du projet,
- la capacité organisationnelle de la structure à porter le projet,
- l'existence et une activité factuelle pendant au moins 1 année pleine,
- la capacité financière de la structure à porter le projet pendant 3 ans s'il recourt à des moyens humains,
- la manière dont l'action est animée,
- le processus d'évaluation de l'action, et les critères d'évaluation tout au long de l'action et à son terme.

#### Modalités d'instruction et de sélection des candidatures

1- Étude des dossiers par les services du Département du Loiret puis par la Commission « Culture, Attractivité et Tourisme » du Département du Loiret,

**N.B**: Le porteur de projet pourra être sollicité, et pourra être audité en cas de besoin afin d'apporter des informations complémentaires.

2- Présentation des dossiers devant l'instance délibérante pour attribution des dotations financières.

#### Modalités de versements de la subvention en cas d'accord

Les versements seront effectués annuellement, et 1 temps ou 2 temps selon le montant alloué : 70 % au moment de la notification de l'accord et du montant ; 30 % sur présentation des justificatifs des dépenses annuelles. Ils pourront être versés en une seule fois si le montant le justifie ; les justificatifs devront également être produits.

## Dépôts de candidature

## Le dossier de candidature devra comporter :

- un rapport de présentation de l'organisme porteur du projet et de ses partenaires éventuels,
- pour les associations, les bilans et comptes d'exploitation des 3 dernières années si la structure a 3 années pleines d'existence, ou le bilan et le compte d'exploitation des 2 dernières années en cas de 2 années pleines d'exploitation ; 1 bilan et 1 compte d'exploitation pour les structures ayant moins de 2 années pleines d'exploitation et au moins 1 (obligatoire), ainsi que le rapport d'activités,
- une attestation sur l'honneur précisant si la structure est à jour de ses prestations sociales et fiscales au cas où elle a des salariés,
- le descriptif détaillé du projet, précisant :
  - 1. la présentation globale du projet et les modalités d'accueil, de détection et d'accompagnement des publics éloignés du numérique,
  - 2. les dates et lieux de réalisation,
  - 3. la description des moyens matériels : accueil, tables, ordinateurs connectés...,
  - 4. les moyens humains mobilisés (nombre et profils),
  - 5. la présentation du territoire du projet (ses besoins, ses particularités) ; nombre de personnes potentiellement bénéficiaires (public cible), etc...,
  - 6. les partenaires éventuels du projet et les personnes « ressources » mobilisées sur le projet.

# Dépôt du dossier de candidature

Votre dossier devra être adressé avant le 24 juin 2022 par mail à :

dattractivitedesterritoires@loiret.fr

<u>Contact:sandrine.joseph-debaque@loiret.fr</u>